



Déclaration préalable de la FSU au CTSD du 8 février 2013.

A l'inverse de la rentrée 2012, présentée par le ministère comme fortement conditionnée par les choix éducatifs du précédent gouvernement, la rentrée scolaire 2013 était annoncée comme étant celle de la rupture.

Dans le premier degré, des orientations ont été données en ce sens avec le retour à une formation initiale, l'arrêt de la politique de suppressions de postes dans l'Education Nationale, le déblocage de quelques postes pour la scolarisation des moins de 3 ans et

le « plus de maîtres que de classes »...mais nous sommes loin du compte. En effet, sur la dotation initiale pour le département de l'Oise de 61 postes pour 127 élèves en plus à la rentrée 2013, sans compter les 168 élèves de plus par rapport aux prévisions accueillis à la rentrée 2012, il faudra assurer :

- le rétablissement de la formation initiale pour les étudiants qui seront recrutés au CRPE 2013/2 (concours 2014 anticipé) et qui seront contractuels à la rentrée,
- le remplacement des collègues stagiaires durant leur temps de formation par la brigade de formation continue,
- la scolarisation des moins de 3 ans,
- le plus de maîtres que de classe.

C'est donc encore une fois le réseau des écoles qui va être impacté, notamment en éducation prioritaire et en maternelle. Concernant les RASED, aucune annonce n'est faite pour le moment. Cependant la mise en extinction des RASED se poursuit par l'absence de départ en formation en E et G.

Dans le second degré, les collèges sont confrontés en 2013 à une rentrée qui sera une Chatel bis. C'est une nouvelle dégradation qui s'annonce. Avec 408 élèves de plus, seuls 22 ETP sont créés ce qui se traduira par une baisse du nombre d'heures par élèves. Nous sommes inquiets sur le devenir des SEGPA dont les moyens seront en baisse. La rentrée 2013 se fera donc dans les collèges de l'Oise avec des classes plus chargées encore. On tend dangereusement vers les maxima d'élèves par classe. Les conditions de travail et d'étude seront une nouvelle fois dégradées dans de nombreux établissements.

Des choix du ministère précédent, que nous avons dénoncés, sont confirmés par ce ministère. Sur la forme, le projet de loi sur la refondation de l'école est donné après les médias aux organisations syndicales et nous avons assisté à une mascarade de consultation des personnels. Sur le fond, la refondation de l'école se réduit à un bricolage des rythmes et témoigne de renoncements multiples par l'augmentation des taux d'encadrement dans le péri scolaire, la gratuité non garantie de l'accueil péri scolaire, la prise en compte des intérêts des professionnels du tourisme et des contingences des collectivités locales. Tout ceci se fait au mépris de l'avis des personnels et des enseignants et au final sans réelle amélioration notable du temps de l'élève.

Nous ne constatons aucune rupture concernant

- la mise en concurrence du service public d'éducation avec l'enseignement privé : la loi Carle est toujours d'actualité, l'enseignement privé n'est pas soumis à la réforme des rythmes,
- la logique de l'école du socle : le maintien du LPC, des programmes, de l'aide personnalisée au détriment des RASED,
- la réforme des enseignements technologiques et professionnels dont nous demandons la révision,
- la lutte contre la constitution de ghettos scolaires avec les effets pervers et dénoncés de l'assouplissement de la carte scolaire.

En 10 ans, notre profession a vécu : des suppressions massives de postes, la casse des RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), l'abandon de la formation initiale et continue, la mise en place du système ECLAIR, du socle commun des connaissances, de l'aide personnalisée (APE), des Stages de Remises à Niveau (SRAM). Ce fut la loi d'Orientation Fillon de 2005, la révision générale des politiques publiques (RGPP) en 2007, le Décret Darcos sur la semaine de 4 jours en 2008... Notre profession a été soumise à moult réformes accompagnées d'injonctions paradoxales qui interrogent le sens de notre métier... Un rapport parlementaire en date du 20 juin 2012 dénonce la "souffrance ordinaire" des enseignants avec le sentiment d'un travail devenu « impossible », d'une perte de sens du métier. Un collègue en grève et manifestant le 31 janvier s'exprimait de la façon suivante : « Avant de s'attaquer à la forme, il serait préférable de s'occuper du fond et donc avant les rythmes, il faut revoir les contenus d'enseignement, les effectifs en classe... C'est plus urgent, et cela doit se faire dans la concertation. »

En moins de 15 jours, ce gouvernement est confronté à deux grèves qui touchent le secteur de l'éducation : le 31 dans le cadre de la Fonction Publique sur des revendications concernant les salaires, le jour de carence, les emplois et les conditions de travail et le 12 février sur la question de la refondation de l'école et des rythmes scolaires ...

Pour toutes ces raisons, la refondation de l'école doit être repensée et réécrite. À cette occasion, nous réaffirmons qu'une réforme touchant à l'École ne peut se faire contre les enseignants ni sans eux. En l'état, nous nous prononçons pour l'abandon du projet de loi PEILLON et du décret sur les rythmes scolaires, qui en est la première déclinaison. Le SNUipp-FSU appelle les collègues à se mettre en grève le 12 février.